

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2018

Le deux mai deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

---

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. CORNEAU, M. BOURRY, M. PIEDOUE, Mme HELIOU, Mme DUPOISSON, Mme FORGET, M. JUZEAU, M. OUVRARD, M. PINARD,

Absents: Mme CAILLER, Mme COGNEAU, M. TESSIER, Mme FROIN, M. ABELS, Mme MUSART, Mme SEGRETAIN, excusés.

---

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

---

### **1. DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire expose que, en raison d'une erreur dans le calcul du solde d'exécution reporté, (compte 001) inscrit en section d'investissement du budget 2018 qui nécessite d'ajuster le prélèvement sur la section de fonctionnement, et pour modifier l'imputation de l'amortissement du fonds de concours des locaux de l'ALSH, il est nécessaire de modifier les articles budgétaires indiqués dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	ARTICLE PROG.	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
Entretien bâtiments publics	615221	-6 000	
Entretien voies	615231	-4 950	
Dépenses imprévues	022	-30 000	
Virement à la section d'investissement	023	40 950	
INVESTISSEMENT			
Virement de la section de fonctionnement	021		40 950
Solde d'exécution négatif reporté	001	40 950	
Dotation aux amortissements exceptionnels des immos	6871	-25 929.58	
Dotations aux amort incorporels et corporels	6811	25 929.58	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les modifications de crédits proposées par Monsieur le Maire.

## **2. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLET)**

### **- AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLET concernant « l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». Ces équipements font partie des compétences obligatoires de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre. Dans le cadre d'un accord solidaire, chaque commune de la CCTVI doit verser une participation financière de 1 € par habitant, ce qui pour Thilouze, représente la somme de 1657 € à ajouter au montant du transfert de charges.

VU le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 3 avril 2018, relatif au transfert de la compétence « aire d'accueil des gens du voyage »,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit approuver le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par son Président,

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT a été transmis le 16 avril 2018 à la commune de Thilouze,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par onze voix et une abstention,

- Approuve le rapport de la CLECT du 3 avril 2018 relatif au transfert de la compétence « aire d'accueil des gens du voyage ».

### **- TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire expose que suite à la cession de fonction du syndicat intercommunal du transport scolaire de Montbazou (SITS), la communauté de communes a pris la compétence « transports scolaires » sur l'ensemble de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Elle était déjà compétente pour les communes du territoire de l'ex CCPAR avec transfert de charges. La répartition des charges doit dorénavant être appliquée sur les autres communes qui adhéraient individuellement au syndicat.

VU le ce général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 3 avril 2018, relatif au transfert de la compétence « transports scolaires »,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit approuver le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par son Président,

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT a été transmis le 16 avril 2018 à la commune de Thilouze,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport de la CLECT du 3 avril 2018 relatif au transfert de la compétence « transports scolaires ».

### 3. ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la présentation faite au cours de la commission générale de ce jour, à 19h, concernant le programme de travaux d'éclairage public à réaliser dans le cadre de l'enfouissement des réseaux des rues de la Baronne et de la Vallée du Lys.

Une consultation a été faite auprès de trois entreprises, qui ont toutes présenté une offre, deux d'entre elles avec une étude d'éclairage mais toutes avec un nombre différent de points lumineux.

Après analyse des offres, l'entreprise CITEOS apparaît comme la mieux disante.

Suite à une rencontre avec un agent du SIEIL, il apparaît que le syndicat d'énergie peut intervenir pour la maîtrise d'œuvre de ce genre de travaux ainsi que pour l'entretien du réseau d'éclairage public.

La commission générale a donc proposé que le SIEIL rencontre l'ensemble du conseil municipal pour présenter ses compétences et de sursoir à la décision ; le marché pourra être intégré si le conseil municipal décide de transférer l'éclairage public au SIEIL.

Les missions qui peuvent être déléguées au SIEIL sont les suivantes :

- Les travaux neufs d'extension du réseau d'éclairage public (maîtrise d'ouvrage des travaux),
- L'exploitation et la maintenance du réseau existant,
- Le conseil au développement et à l'amélioration du réseau d'éclairage public de la commune,
- L'intégration des informations recueillies dans la base cartographique du SIEIL.

#### Le SIEIL, pendant la durée du transfert :

- Bénéficie de la mise à disposition du patrimoine existant,
- Est propriétaire des réseaux nouvellement créés,
- Prend en charge les assurances et contrats nécessaires à l'exercice de la compétence,
- Est responsable du réseau d'éclairage public de la commune.

#### La Commune, pendant la durée du transfert :

- Reste décisionnaire des travaux à réaliser en coordination avec les programmes du SIEIL,
- Choisit le matériel mis en place sur les conseils techniques du SIEIL.

#### Le financement de la compétence éclairage public du SIEIL s'exerce comme suit :

- La cotisation à la compétence visant à couvrir les frais généraux de son exercice est fixée à 0.40 € H.T. par habitant versée annuellement, soit 662.80 € HT pour 1657 habitants
- Le coût de la maintenance facturée à la commune est fixé sur la base de 17.08 € H.T. pour 2019, soit pour 177 points lumineux à ce jour, la somme de 3 023.16 € HT.

Il est précisé que, dans un premier temps, le SIEIL peut reprendre l'entretien du réseau d'éclairage public en conservant l'entreprise avec laquelle la commune a contractualisé. Cette entreprise pourra être maintenue, en fonction des tarifs qu'elle applique. Il n'intègre pas les illuminations de fin d'année dans ses compétences.

Le SIEIL gère également le remplacement des lampadaires détériorés, lorsque cela est nécessaire, après un accident.

Un éventuel transfert avait déjà été évoqué il y a plusieurs années, mais reporté (contrat en cours avantageux financièrement, nécessité de mise en conformité du réseau).

Après présentation faite de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transférer au SIEIL la compétence « éclairage public » de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du SIEIL validés par arrêté inter-préfectoral du 15 avril 2011,  
Conseil Municipal du 2 mai 2018

VU le règlement d'usage de la compétence éclairage public voté par le comité syndical du SIEIL,

VU l'audit du patrimoine d'éclairage public réalisé,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

1. De transférer au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) la compétence « Éclairage Public » de la commune dans les conditions susvisées.

2. Précise que le transfert de cette compétence pourra prendre effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, et que le marché qui sera signé pour les travaux du réseau d'éclairage public des rues de la Baronne, de la Vallée du Lys et annexes, pourra alors y être intégré,

3. Précise que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIEIL pour information du Comité Syndical.

4. D'autoriser Monsieur le Maire à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

##### ➤ PROJET MODIFICATION COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Le conseil municipal prend connaissance du projet de modification de la collecte des déchets ménagers, élaboré par le SMICTOM du Chinonais.

Des conteneurs seront fournis à la population ; ils seront vidés en porte à porte dans le bourg et dans les principaux hameaux, sur des points de regroupement équipés de grands bacs dans certains hameaux ou sur des points de présentation des bacs individuels dans les secteurs plus isolés.

Les sacs jaunes seront maintenus avec une collecte en porte à porte ou dans des bacs sur les points de regroupement.

Cette organisation entraînera l'aménagement de plates formes pour les nouveaux points de regroupement dont les travaux sont à la charge des communes.

Les membres du conseil municipal soulignent que le transport des bacs individuels, sur des points de présentation parfois éloignés des habitations, pourra occasionner des difficultés aux personnes qui devront les apporter et les ramener à pied. Les bacs risquent de rester en permanence au bout des chemins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose les modifications ci-après :

-remplacement des trois points de présentation de la Demangelière, la Lande-la Foucheraie et Givraisay qui concernent huit habitations par un point de regroupement avec de grands conteneurs.

- Création d'un point de présentation de bacs individuels au carrefour de la RD 8 pour le Lys et la Pleuvasserie

- Prévoir plusieurs bacs sur les deux points de regroupement de la Barre-Le Poirier du Loup, car ces hameaux comptent une vingtaine d'habitations.

- Pour La Goyandière, où il y a deux habitations, aménager un point de présentation

- Proposition de porte à porte pour la ZA du Plessis où il y a une possibilité de demi-tour

- Un point de présentation paraît juste pour les habitations du chemin du Genetay

- Le point de présentation de la Petite Pouzière figure sur la liste mais pas sur le plan

Une information de la population sur la modification de la collecte sera faite en porte à porte par des agents du SMICTOM.

##### ➤ MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre, en compagnie du Dr FREAU, avec la directrice régionale de l'ARS et son adjointe, pour présenter le projet de maison médicale. L'avis de l'Agence Régionale de Santé est nécessaire pour compléter le dossier de demande de subvention DETR.

Après un long entretien très argumenté au cours duquel les représentantes de l'ARS ont rappelé la politique gouvernementale de privilégier la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, la directrice ne serait pas opposée au projet de maison médicale. Elle souhaite toutefois une coordination générale des projets des communes du territoire de la CC TVI et propose d'organiser une réunion de concertation avec les communes de Monts et Artannes, qui auraient également un projet et les élus de la CCTVI.

Le conseil municipal décide de solliciter le cabinet d'architectes PHI3 pour préparer le lancement de l'appel d'offres.

#### ➤ CHEMIN RURAL DES DOILES

Monsieur le Maire rapporte sa rencontre avec les propriétaires riverains du chemin des Doilés, puis avec M. AUJUMIER, qui souhaite border sa parcelle, actuellement traversée par le chemin rural. Ce chemin a été détourné depuis le début des années 1970 pour certainement faciliter l'accès à la ferme qui est maintenant la propriété de M. MUSART. L'ancien tracé traverse la ferme de M. GIRAULT.

Compte tenu de l'ancienneté de cette modification, confirmée après des recherches faites dans les archives de la mairie, la commune pourrait en revendiquer la propriété.

M. AUJUMIER conteste l'entretien de cette partie du chemin par la commune. Il a demandé le bornage car il a l'intention de vendre sa propriété.

Il est proposé de chercher un accord. Le chemin pourrait être décalé vers la grange de M. Girault. Les démarches vont être poursuivies avec les propriétaires.

#### ➤ PROPOSITION DE SPECTACLE

La communauté de communes propose d'accueillir un spectacle de rue, intitulé « D'un souffle tu chavires », présenté dans une roulotte, par la compagnie Escal. Ce spectacle, financé par la CC TVI, serait organisé dans quatre communes.

Le conseil municipal accepte d'accueillir ce spectacle et propose la date du 14 juillet après le repas, sinon le vendredi 6 juillet.

#### ➤ AUTRES QUESTIONS

Nicole FORGET présente un compte rendu de la réunion du CCAS. Des devis ont été demandés pour le repas des anciens, qui pourrait être dansant, et qui aura lieu le 11 novembre. Les membres du CCAS recherchent un animateur pour ce repas.

Daniel OUVARD a vu un panneau indiquant la vente de la propriété du Ponceau. Aucune information n'est parvenue en mairie sur la destination de cette propriété.

Dominique DUPOISSON évoque la transmission aux mairies, par la communauté de communes, des dossiers de demande de subvention, à compléter dans le cadre du PACT pour la saison culturelle de l'année 2019. Sont concernées les manifestations organisées dans les communes, qui font appel à des artistes professionnels.

Elle demande s'il serait possible de créer une fiche technique de la salle des Tilleuls avec un plan général sur lequel figureraient les emplacements des prises avec les puissances disponibles, ceux des projecteurs, ...

Dany BOURRY a participé aux commissions ressources humaines et mutualisation, à la CCTVI en présence du Centre de Gestion. Deux axes sont à l'étude, la communication et la formation du personnel. Le « plan de formation » est obligatoire dans les communes ; chaque agent doit avoir un compte personnel de formation. Des formations pourraient être décentralisées de Tours et organisées dans les communes. Elles seraient ouvertes aux agents de toutes les collectivités selon leurs fonctions.

Alain MATIAS rappelle la nécessité de réfléchir aux festivités qui pourraient être organisées le 14 juillet.

Sébastien CORNEAU présente des photos des travaux de busage de fossés réalisés par les agents techniques, ainsi que des différents chantiers des derniers mois, dont l'isolation du grenier de la bibliothèque et l'aménagement à l'entrée du cimetière. De nombreuses heures supplémentaires ont été effectuées pendant cette période y compris par l'agent chargé des espaces verts. Il tient à mettre en valeur le bon suivi du travail des  
Conseil Municipal du 2 mai 2018

agents, la traçabilité des dossiers en cours et des réponses aux demandes de la population. Le broyage à plat a été réalisé en une semaine et sera suivi d'un plan de broyage.

Sabrina HELIOU signale qu'il n'y a plus de panneau indicatif de la rue de la Baronne au carrefour du centre bourg.

Eric LOIZON informe le conseil municipal que Lydia CLEMENT, adjoint administratif, a accepté la mission d'assistant de prévention des risques au travail

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 23 h 00.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 7 juin à 20 h 00.

LOIZON Eric	
MATIAS Alain	
BLENET Séverine	
CORNEAU Sébastien	
BOURRY Dany	
CAILLER Aline	Excusée
HELIOU Sabrina	
DUPOISSON Dominique	
FORGET Nicole	
COGNEAU Carine	Excusée
JUZEAU Patrice	
MUSART Valérie	Excusée
OUVRARD Daniel	
PIEDOUE Eric	
SEGRETAIN Noémie	Excusée
TESSIER Christophe	
ABELS Grégory	Excusé
FROIN Laëtitia	Excusée
PINARD Yannick	